

## AVIS PUBLIC

### ORDONNANCES

**AVIS** est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 13 mars 2017, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA17 006** – Résolution CA17 090047 / Dossier 1171066004

Ordonnance relative aux exemptions de fournir le nombre d'unités de stationnement requis :

*-Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984).*

**OCA17 007 à OCA17 011** – Résolution CA17 090048 / Dossier 1173060004

Ordonnances relatives à la programmation 2017 des événements publics dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

*-Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*

*-Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8 et 8.2);*

*-Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*

*-Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°).*

**OCA17 012 à OCA17 016** – Résolution CA17 090049 / Dossier 1171388003

Ordonnances relatives aux promotions commerciales 2017 dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

*-Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, a. 20);*

*-Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3, 8 et 8.2);*

*-Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*

*-Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°).*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**DONNÉ** à Montréal, ce vingt-neuvième jour de mars deux mille dix-sept.

Chantal Châteauevert  
Secrétaire d'arrondissement